

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Nombre de conseillers
en exercice14
présents11
votants11

L'an deux mil vingt-quatre, le **VINGT-HUIT NOVEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2024

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly HUGRON Dominique GRIMAUD Sylvie
BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS NON EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine ; DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BOMMÉ Jean-Paul

OBJET :

**55/2024 TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE, DU COLUMBARIUM ET DES
CAVURNES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025**

M. le Maire rappelle que les tarifs des concessions dans le cimetière communal ont été modifiés par délibération 60/2023 du 9 novembre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de ces tarifs de 3 % et modifie les tarifs en vigueur dans le cimetière dans les conditions suivantes à compter du 1^{er} janvier 2025 :

ACQUISITIONS DE CONCESSIONS :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession cimetière sans caveau	132 €	218 €	361 €
Concession cimetière avec caveau neuf *	1 442 €	1 529 €	1 671 €
Concession cimetière avec caveau d'occasion *	787 €	873 €	1016 €
Case de columbarium	731 €	819 €	961 €
Cavurne avec caveau	371 €	458 €	600 €

* Tarif comprenant le prix d'un caveau neuf (1 310 €) ou d'occasion (655 €)

RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession cimetière	132 €	218 €	361 €
Case de columbarium	132 €	218 €	361 €
Cavurne avec caveau	132 €	218 €	361 €

FOURNITURE D'UNE PLAQUE POUR DISPERSION DANS LE JARDIN DU SOUVENIR200 €
(durée de 50 ans)

Dès lors qu'elles sont acquises pour l'inhumation d'un enfant de moins de 18 ans, la commune appliquera, pour 30 ans, le tarif d'une concession de 15 ans et pour 50 ans, le tarif d'une concession de 30 ans.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

